



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La Ministre déléguée auprès de la Ministre des
Armées**

Réf : ARM/SDC/BCM/QP/CHE

10.02.21 000433

Paris, le

Monsieur le Sénateur,

Vous aviez appelé l'attention sur la création de l'agrafe « Essais nucléaires » destinée à récompenser de la médaille de la défense nationale les personnels, militaires et civils, qui ont pris part aux essais nucléaires.

J'ai le plaisir de vous informer que le décret créant cette nouvelle agrafe et son arrêté d'application sont parus au Journal officiel du 30 janvier 2021.

Comme je m'y étais engagée, tous les personnels militaires et civils relevant du ministère des Armées et du commissariat à l'énergie atomique, mais également des sociétés et groupes industriels associés, qui ont œuvré à la mise au point de notre arsenal nucléaire militaire, pourront recevoir ce témoignage de reconnaissance de la Nation.

La médaille de la défense nationale, agrafe « Essais nucléaires », sera ainsi attribuée, sur leur demande, aux personnes qui justifient par tout moyen avoir participé de manière effective aux missions liées au développement de la force de dissuasion nucléaire, dans les zones et durant les périodes définies à l'article 2 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, c'est-à-dire dans le Sahara algérien entre 1960 et 1967 et en Polynésie française entre 1966 et 1998.

J'invite donc dès à présent les personnes concernées à adresser leur demande à la direction des ressources humaines du ministère de la défense¹ chargée de l'instruction des dossiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,


Geneviève DARRIEUSSECQ

Monsieur Joël BIGOT
Sénateur de Maine-et-Loire
Sénat
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

¹ Direction des ressources humaines du ministère de la défense - 60 boulevard Général Martial-Valin - CS21623 - 75509 Paris Cedex 15